

PROCÉS-VERBAL

**CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 27 MARS 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 27 mars 2026 à 18h, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Antoine IBBA, le plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par la maire sortant laquelle a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Présents : (29) Madame Daisy DUVEAU, Monsieur Anthony DESMIS, Madame Pauline DEJARDIN, Monsieur Antoine IBBA, Madame Nathalie BLONDEL, Monsieur Yannick MATUSZEWSKI, Madame Caroline TAILLEZ, Monsieur Christophe TURPIN, Madame Annie SAGOT, Monsieur Alain TROULIER, Monsieur Sylvain GORILLOT, Madame Sylvie RANVIN, Madame Sylvie HARLE, Madame Valérie AVERLANT, Monsieur Franck PRUVOST, Madame Linda CAFFIER, Monsieur Franck DUBOIS, Monsieur Benoit BAURIN, Madame Sophie BOUVEUR, Madame Manon VASSE, Monsieur Lilian LEGRAND, Monsieur Patrick MANIA, Madame Cathie WASIKOWSKI, Madame Nathalie LEROY, Madame Christelle BUISSETTE, Monsieur Julien VOULIOT, Monsieur Christian CHAMPIRE, Madame Sandie LECLERCQ, Monsieur Grégory MAGNOLIA

Excusés : (0)

Absent: (0)

Madame Christelle BUISSETTE fait un discours, proclame les résultats, informe que 3 élus de la liste « Grenay 2026, pour vous et avec vous » ont démissionné et indique quelle doit confier la présidence au doyen d'âge, Monsieur Antoine IBBA.

Monsieur IBBA ouvre la séance, fait l'appel des membres du Conseil Municipal et proclame les résultats,

- Monsieur Lilian LEGRAND est élu secrétaire de séance.

- Assesseurs sont Madame Nathalie LEROY et Monsieur Alain TROULIER

Ordre du jour du Conseil Municipal du vendredi 27 mars 2026

Délibération n°2026-13 : Élection du Maire – Approuvée à 21 voix

Délibération n°2026-14 : Création des postes d'adjoints – Approuvée à 26 voix pour et 3 abstentions (Monsieur CHAMPIRE Christian, Madame LECLERCQ Sandie, Monsieur MAGNOLIA Grégory)

Délibération n°2026-15 : Élection des adjoints – Approuvée à 21 voix

Monsieur IBBA : qui souhaite être candidat au poste de Maire ?
Madame DUVEAU
Madame BUISSETTE
Monsieur LEGRAND fait l'appel de chaque conseiller
Les assesseurs distribuent à chaque membre une enveloppe avec les 2 bulletins
Monsieur LEGRAND appelle chaque conseiller pour voter chacun leur tour

Comptage des bulletins avant de procéder au dépouillement, les élus qui le souhaitent sont invités à venir procéder au contrôle du dépouillement.

2026-13 Élection du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2121-21, L. 2122-1 à L. 2122-17,

Le conseil municipal, réuni en séance et après lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-4-1, L. 2122-5, L. 2122-6, L. 2122-7, L. 2122-7-1, L. 2122-7-2, L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales,

Chaque conseiller municipal, après appel de son nom, a remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, le résultat suivant a été établi :

Nombre de bulletins : 29
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls (mention insuffisante ou annotée) : 3
Suffrages exprimés : 26
Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

Madame Daisy DUVEAU, 21 (vingt et une) voix
Madame Christelle BUISSETTE, 5 (cinq) voix

Madame Daisy DUVEAU a obtenu la majorité absolue et a été proclamée maire.

Les membres présents ont signé ainsi que le maire et le secrétaire de séance.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Madame DUVEAU est proclamée maire

Monsieur IBBA remet l'écharpe

Madame DUVEAU reprend la présidence

Discours de Madame DUVEAU

2026-14 Création des postes d'adjoints

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-2 et L. 2122-7-2,

Considérant que le conseil municipal dispose de la faculté de déterminer le nombre d'adjoints au maire appelés à siéger,

Considérant que le Code général des collectivités territoriales fixe le nombre de postes d'adjoints à 30% maximum de l'effectif total du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 26 voix pour et 3 abstentions (Monsieur CHAMPIRE Christian, Madame LECLERCQ Sandie, Monsieur MAGNOLIA Grégory)

D'approuver la création de 8 postes d'adjoints.

Madame la maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Néant

2026-15 Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,

Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au Maire à 8

Madame la Maire précise que l'élection des adjoints au Maire, dans les communes de plus de 1000 habitants s'effectue au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel, avec une obligation de parité pour ces listes. En revanche, cette obligation n'est pas une obligation de stricte alternance. « Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus. » (art. L 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales). Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après un appel de candidature, la liste de candidats est la suivante :

« Le changement pour Grenay ! » liste conduite par Madame Daisy DUVEAU

Anthony DESMIS
Pauline DEJARDIN
Antoine IBBA
Nathalie BLONDEL
Yannick MATUSZEWSKI
Caroline TAILLEZ
Christophe TURPIN
Annie SAGOT

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 29

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 8
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 21
Majorité absolue : 15

A obtenu
Liste « Le changement pour Grenay ! » : 21 voix

La liste « Le changement pour Grenay ! » ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés élus en qualité d'adjoints au maire dans l'ordre du tableau :

Anthony DESMIS
Pauline DEJARDIN
Antoine IBBA
Nathalie BLONDEL
Yannick MATUSZEWSKI
Caroline TAILLEZ
Christophe TURPIN
Annie SAGOT

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Les membres présents ont signé ainsi que la maire et le secrétaire de séance.

Madame la Maire est chargée de l'exécution de la présente délibération.

Avis et remarques de l'Assemblée Municipale :

Remise des écharpes

Lecture et remise de la charte de l' élu local

Discours de Monsieur Christian CHAMPIRE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H

Le Secrétaire de séance,
Lilian LEGRAND



La Maire,
Daisy DUVEAU

